Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 19345

Intitulé

Motocycliste de sécurité intérieure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION		
Ministère de l'intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale - Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale	Directeur général		

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le motocycliste de sécurité intérieure assure les activités suivantes :

1/ ASSURER DES MISSIONS DE POLICE ROUTIERE ET AUTOROUTIERE

Veiller à la fluidité du trafic routier et/ou autoroutier

Participer à des contrôles routiers et/ou autoroutiers

Concourir à des missions de prévention routière

2/ MENER DES MISSIONS DE POLICE GENERALE

Encadrer, accompagner et protéger dans leur déplacement les cortèges motorisés de personnalités, les transferts de détenus ou de fonds, les blessés, les dons d'organes et de sang

Assister et protéger les usagers du réseau routier et/ou autoroutier

3/ PARTICIPER A DES MISSIONS DE LUTTE CONTRE LA PETITE ET MOYENNE DELINQUANCE

Lutter contre la délinquance routière et autoroutière

Lutter contre la délinquance de voie publique

Les capacités attestées :

Piloter une motocyclette dans les conditions d'emploi opérationnelles normales ou dégradées

Appliquer les règles du code de la route ; la réglementation spécifique aux véhicules prioritaires ainsi que la réglementation sociale des transports de la communauté européenne.

Rédiger des procès-verbaux et relevés d'infraction routière

Mettre en œuvre les gestes techniques professionnels spécifiques aux motocyclistes de sécurité intérieure en interception, contrôle et sécurisation d'un véhicule ou pour la protection des lieux suite à un accident routier

Utiliser les différents matériels de mesure mis à disposition pour les vérifications de teneur en alcool, la vitesse et le poids des véhicules Convaincre les usagers de la route du bien fondé de la réglementation spécifique à chaque catégorie de transport

Savoir s'équiper en fonction des missions de sécurité intérieure attribuées

Appliquer les gestes techniques professionnels dans le cadre d'une escorte

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le motocycliste de sécurité intérieure exerce son métier au sein de chaque direction et services opérationnels chargés de la sécurité intérieure.

Conformément à l'avis de la commission nationale de certification professionnelle en date du 28 mars 2008, les agents et militaires occupant des postes équivalents et ayant acquis les compétences professionnelles décrites dans le référentiel d'activités et de compétences pourront accéder à ce titre par la validation des acquis de l'expérience professionnelle

Motocyclistes de Sécurite Intérieure

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1706 : Sécurité publique

<u>N4102</u> : Conduite de transport de particuliers <u>K2110</u> : Formation en conduite de véhicules

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Par la voie de la formation :

Pour la police nationale

A) Evaluation en cours de formation (stage de 14 semaines) sur le pilotage de la motocyclette en terrains variés (piste, route ouverte à la circulation, piste tout terrain, agglomération, circuit fermé).

1) En fin de formation, obligation d'obtenir la note de 10/20 :

au parcours de synthèse regroupant l'ensemble des difficultés de conduite en zone urbaine dense

- à l'évaluation « trajectoire sur route » selon la grille d'évaluation élaborée par la police nationale
- 2) Mise en situation réelle sur des opérations de régulation du trafic sur des grands axes routiers ou autoroutiers
- 3) Mise en situation quotidienne d'opérations d'entretien de 1er échelon [chaque candidat est responsable du bon entretien et de la bonne conservation du matériel roulant qui lui est attribué en début de formation. Avant chaque leçon de conduite ou d'intervention sur site, il devra effectuer toutes les vérifications d'usage (niveaux, pression des pneumatiques, graissage,). Le candidat est évalué sur l'état de sa motocyclette tout au long de la formation].
- B) Mise en situation évalué selon un thème tiré au sort par le candidat :
 - escorte d'une ambulance
 - escorte d'une personnalité
 - escorte d'un détenu
- C) Mise en situation réelle dans laquelle le motocycliste de sécurité intérieure effectue un tir avec son arme professionnelle sur une moto statique avec passager
- D) Questions à choix multiples sur la législation routière et sur les directives européennes concernant le transport de matière dangereuse sur route
- E) Mise en situation réelle dans laquelle le motocycliste de sécurité intérieure devra interpeller tout véhicule ou piéton dans le cadre d'une mission de lutte contre la délinquance de voie publique

Pour la gendarmerie nationale

Le niveau des compétences acquises est évalué au cours de la formation (11 semaines) à 3 reprises lors de rendez-vous sur objectifs (RVO) et d'exercices de mise en situation (EMS) :

Pour les RVO : sont évalués par des examens de connaissances professionnelles - du pilotage route avec application de la trajectoire de sécurité, des exercices de freinage de sécurité, et de maniabilité, lors d'évolutions sur les pistes spéciales de formation (PSF).

Pour les EMS : sont évalués sur des cas concrets professionnels et analyse de situation en lien avec les compétences attendues.

Par la validation des acquis de l'expérience :

La procédure de validation des acquis de l'expérience professionnelle permet également au candidat de démontrer qu'il possède les compétences requises pour l'exercice de ce métier, en s'appuyant sur une expérience professionnelle de 3 ans minimum au cours des dix dernières années précédant la requête

A) Mise en situation réelle permettant de tester la capacité de conduite d'une motocyclette de grosse cylindrée.

Pour ce faire, le ou les examinateurs vérifient :

la bonne application des principes physiques s'imposant à une motocyclette pour pouvoir effectuer « un passage en courbe force centrifuge contre braquage point de corde »

Les capacités de conduite en maniabilité lente avec une moto grosse cylindrée (plus de 200 cm3)

les compétences du candidat à s'extirper et à assurer sa progression dans une circulation dense voire très dense

B) Réalisation d'un dossier de VAE dans lequel le candidat décrit, au travers d'exemples vécus, une opération de contrôle routier et/ou autoroutier

Une mise en situation permettra de vérifier si le candidat maîtrise les gestes nécessaires et réglementaires dans le cadre des missions de police routières et autoroutières. Seront plus particulièrement évalués la mise en place d'un point de régulation du trafic, l'interception des véhicules et la mise en œuvre d'un contrôle routier.

C) Réalisation d'un dossier de VAE dans lequel le candidat décrit, au travers d'exemples vécus, une intervention en tant que motocycliste de sécurité intérieure sur une ou plusieurs missions de police judiciaire.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		Pour la gendarmerie nationale : Président du jury : le chef du CNFSR ou son représentant Membres du jury : Le commandant de division Trois instructeurs ayant participé à la formation Pour la police nationale : Jury identique à celui de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle		Χ	

Dar ovnáriance dianocitif VAE právu en 2007	TVI	Duścialout du ium.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président du jury :
		Le responsable de la division des techniques
		et de la sécurité en intervention (DTSI) ou
		son représentant pour la Police Nationale,
		Le Sous-directeur des compétences ou son
		représentant pour la Gendarmerie
		Nationale.
		La présidence est assurée par l'institution
		(gendarmerie ou police) qui présente le plus
		grand nombre de candidats.
		Membres du jury :
		Le Chef du centre national de formation des
		motocyclistes de la police nationale ou son
		représentant ;
		Un représentant de la sous direction de la
		formation/direction des ressources et des
		compétences de la police nationale
		Commandant du centre national de
		formation à la sécurité routière (CNFSR) de
		la gendarmerie nationale ou son
		représentant ;
		Un représentant de la sous-direction de la
		sécurité publique et sécurité routière,
		gendarmerie nationale
		Membres extérieurs à l'autorité
		délivrant la certification
		professionnelle,
		Un représentant de la direction centrale de
		la sécurité routière (DCSR)
		Un moniteur moto brevet d'état secteur
		loisir et compétition
		Un moniteur moto enseignement pour la

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

délivrance des titres de conduite moto Un moniteur moto d'un établissement chargé de l'enseignement des conducteurs de guidage des transports exceptionnels.

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Motocycliste de la police nationale, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé " Motocycliste de sécurité intérieure" avec effet au 06 juillet 2013, jusqu'au 09 août 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

http://www.interieur.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

POUR LA POLICE NATIONALE

Direction des ressources et des compétences de la police nationale - Sous-direction de la formation et du développement des compétences 27 Cours des Petites Ecuries - 77185 LOGNES

POUR LA GENDARMERIE NATIONALE

Direction générale de la gendarmerie nationale - Sous-direction des compétences

4, rue Claude Bernard-CS 60003-92136 Issy les Moulineaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

POUR LA POLICE NATIONALE

Centre National de Formation Motocycliste de la Police Nationale - Rue des Franc-bourgeois 89 093 Sens Cedex

POUR LA GENDARMERIE NATIONALE

Centre Nationale de Formation de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale Rue de la Charité

77210 AVON

Historique de la certification :

Certification précédente : <u>Motocycliste de la police nationale</u>